

# Bienvenus à la MAISON D'HÔTES LES RAINETTES

## Règlement de la maison et conditions générales de vente

Merci d'avoir choisi notre Maison d'Hôtes pour votre séjour, nous vous invitons à prendre connaissance de ces quelques règles qui visent à assurer un agréable séjour à tous, résidents et clients, dans le partage et la convivialité.

Les Rainettes est une maison à part entière séparée de notre habitation, mais nous la considérons comme une extension de notre "chez nous", un lieu d'accueil, propice à la rencontre et à l'échange. Nous y avons apporté le même soin pour la décoration, les objets d'art, le confort, nous y recevons nos amis, nous y organisons nos soirées et nos fêtes. Vous avez accès au hall d'entrée et au coin repas, au salon, aux terrasses, au jardin, mais cette jouissance n'est pas exclusive, même si vous avez loué toutes les 5 chambres; nous sommes heureux de partager avec vous nos espaces dans la détente et le savoir vivre.

A' 23h 30 nous considérons qu'il est temps de se retirer et nous invitons tous les résidents, invités, clients, amis au plus grand respect du repos autrui.

Les Rainettes est un espace non fumeur, pour les inconditionnels de la blonde des cendriers sont à disposition sur le rebord de la fenêtre du salon...à l'extérieur, bien sûr.

### LES CHAMBRES

Pour le jour de votre arrivée, nous vous accueillons de 17h à 20h. Veuillez préciser 24 h à l'avance votre heure d'arrivés via email ou sms ou tout simplement par un coup de fil au 0662023612.

Nous vous demandons de bien vouloir libérer la chambre pour 11h.

Pour les séjours d'une semaine et plus, les draps sont changés au milieu du séjour l'entretien de la chambre, de la salle d'eau et des serviettes de toilette est effectué tous les 2 jours par nos soins. Le lit reste à votre discrétion.

Un seul lit Bébé est admis dans les chambres, il n'y a pas la possibilité de rajouter un lit supplémentaire.

Tout incident doit nous être signalé. Les frais engagés pour réparation, remplacement ou pressing vous seront facturés signalés ou non !

### CUISINE, CASSE CROUTE ET P'TITS DEJ

La cuisine peut être mise à disposition sur demande pour réchauffer un biberon ou un plat cuisiné pour des enfants en bas âge résidents aux Rainettes.

Les petits déjeuners sont servis de 7H30 à 9H30, le dimanche et les jours de fête nous attendons si possible les retardataires, vous trouverez un café jusqu'à midi, mais le buffet complet n'est pas garanti.

Le diner est servi autour de 20h, sur demande horaires particuliers et menus spéciaux ( sans gluten, allergies, envie de chocolat ou autre).

Si on vous propose un apéro ne vous inquiétez pas, il est offert, c'est pour la tchatche.

Pour toute autre demande de boissons alcoolisée ou non, café, cappuccino, thé, une participation aux frais vous sera demandée, les tarifs sont affichés dans l'entrée. Si exceptionnellement vous avez amené votre propre bouteille, nous vous mettons à disposition des verres à pied mais un droit de bouchon sera appliqué.

Nous vous demandons de ne pas manger ou boire dans les chambres, de ne pas consommer vos propres picnics à l'intérieur, dans le salon et la salle à manger, vous pouvez utiliser les terrasses à l'extérieur en prenant soin de bien ranger après.

### L'ÉTANG DE BAIGNADE

Nous sommes des passionnés de plantes et de fleurs de bassin, il y a deux bassins aquatiques, l'accès y est réglementé par des barrières de sécurité. Nous demandons aux parents des enfants en bas âge de les surveiller et de ne pas les laisser approcher seuls.

Pour la surveillance de l'étang de baignade il y a en plus une alarme sonore en cas de chute accidentelle, prière de ne rien jeter dans l'eau.

Normalement l'accès à la baignade naturelle est strictement réservé à l'usage familial, faute de réglementation applicable à ce jour pour le public, en Ile de France. Si toutefois le désir vous prend de piquer une tête, il est possible de se baigner sur demande d'une invitation avec l'acceptation des conditions de sécurité du bassin. La baignade est gratuite mais l'accès est à discrétion des propriétaires, elle ne fait pas partie des prestations incluses dans la locations des chambres.

L'eau est naturelle, sans produits chimiques elle est filtrée , dépolluée par les plantes aquatiques.

Un robot nettoie régulièrement le fond, le skimmer et les filtres sont vidés.

Le système Biotop est utilisé depuis 30 ans, cet étang à été achevé en mai 2014 selon les règles de l'art.

Il ne peut donc pas y avoir un contrôle comparable aux analyses de piscines traditionnelles. En vous baignant vous reconnaissez avoir pris connaissance des ces informations et vous nous soulevez La Maison d'hôtes Les Rainettes de toute responsabilité.

### LES TOUTOUS

Une partie du jardin est réservée à nos deux chiens Igor le boxer et Gilda, épagneul, c'est la partie à droite de l'étang de baignade. Nos chiens ne sont pas farouches bien que vifs et énergiques, le soir nous les rentrons pour le bon sommeil de tous jusqu'au lendemain matin.

Ils ne traversent pas une ligne qui va de la serre adossée à la maison à l'angle sud de la piscine, si à votre tour vous traversez vous risquez une grosse lechouille.

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les chambres d'hôtes, pour des questions d'hygiène et de sécurité. Merci de votre compréhension.

## Conditions générales de vente

### Article 1 Réservation et durée du séjour

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50% du montant total du prix du séjour.

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé et accordé par le propriétaire.

### Article 2 Annulation par le client.

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, télécopie ou e-mail adressé au propriétaire.

Annulation avant le début du séjour :

- si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. (article 1590 du code civil)
- si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquise au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- si le client ne se manifeste pas avant 20 h le jour prévu de début du séjour, le propriétaire disposera de la chambre. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire.

### Article 3 Annulation par le propriétaire

En cas d'annulation avant le séjour par le propriétaire, ce dernier informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie ou e-mail. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, recevra le double des sommes versées dans un délai d'un mois maximum.

### Article 4 Arrivée & départ

Le client doit se présenter pour l'arrivée entre 17 et 19 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit en informer le propriétaire.

Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 12 heures au plus tard. Tout dépassement d'horaire sera facturé d'une nuitée supplémentaire,

### Article 5 Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

### Article 6 Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en parfait état, et à laisser l'ensemble des objets présents dans la chambre. (Voir règlement intérieur mis à disposition dans les chambres). Seules les personnes ayant réservées sont autorisées à pénétrer dans les lieux.

### Article 7 Capacité

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 8 : Non fumeur :** La totalité de la maison d'hôtes ainsi que les chambres sont non fumeur. Nous vous invitons à aller fumer en terrasse.

**Article 9 :** Il est demandé de ne pas manger, ni boire de sodas ou alcool dans les chambres. Des tables et des chaises sont à disposition sur la terrasse .

**Article 10 : Petits déjeuners :** Les petits déjeuners sont servis à partir de 8h30 jusqu'à 10h30.

### Article 11 Piscine

Utilisation de la piscine : Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes (objectif : éviter les accidents dont sont victimes les enfants) et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, ce règlement piscine a été élaboré.

a. Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine

b. La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.

c. Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine.

L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

d. Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeurs et saut depuis le bord sont interdits.

e. Les usagers de la piscine s'engagent :

• à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire.

• à accéder à l'espace piscine chaussés de sandales adaptées à cet usage (pas de chaussure de ville).

• à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.

• à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.

• l'espace piscine est ouvert aux hôtes de 10h à 12h, et 15h30 à 18h ,nous déclinons toute responsabilité en cas de non utilisation pour la baignade.

• tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.

• le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

### Article 13 Vols et accidents

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.